



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2026/47**

**Objet : Chapitre 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT  
Conventions avec la Commune d'Ancelle pour la mise à disposition d'un personnel**

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie (Club house) à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 19 juin 2026

Date de convocation : 27 mai 2026

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 20

(27 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 27

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Sarah ZUMTANGWALD

Auxiliaire de secrétaire de séance : Christophe  
PIANA

**Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :**

Serge COMBE, Marc AUDIER, Kévin THIRION, Victor BERENGUEL, Daniel BEY, Alain BONHOMME, Georges GAMBAUDO, Jean-Pierre GANDOIS, Christine MAXIMIN, Jean-Luc VERRIER, Julien PICHON (représenté par M. AUDIER), Bruno PARIS (représenté par V. BERENGUEL)

**Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :** Alain BETTI

**Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye**

**Serre-Ponçon :** Agnès PIGNATEL, Sarah ZUMTANGWALD, Sébastien GARNIER (représenté par S. ZUMTANGWALD), Frédéric REYNAUD (représenté par A. PIGNATEL)

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) :** Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI, Valérie ROSSI, Marc VIOSSAT, Joël BONNAFOUX (représenté par C. CHAUVET), Claire BARNEOUD

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) :** Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

**Personnes invitées :** Christophe THIEBAULT (syndicat des pros)

**Exposé des motifs :**

Le Président informe l'assemblée du départ pour suivre son conjoint muté professionnellement de Cécile MESADO, comptable du S.M.A.DE.SE.P. et également en charge des questions juridiques. Ce départ, plaçant l'Agent en disponibilité pour une période de trois ans minimums, sera effectif le 3 août, après les congés dus à l'intéressée.

Le Président indique également avoir lancé une procédure de recrutement au terme de laquelle a été sélectionnée Madame Marina ARNOUX, Attachée territoriale actuellement Secrétaire générale de la Commune d'Ancelle. L'arrivée du personnel sera actée le 31 juillet 2026, après le délai maximum requis par la Commune pour procéder au remplacement de son Agent.

Afin de faciliter au mieux cette période transitoire, a été proposée une mise à disposition réciproque de Madame ARNOUX entre la Commune d'Ancelle et le S.M.A.DE.SE.P. L'Agent pourrait ainsi être présente au S.M.A.DE.SE.P. les quatre lundis du mois de juillet en contrepartie de quoi elle poursuivrait ses fonctions auprès de la Commune les quatre jeudis du mois d'août.

Pour plus de lisibilité, ce principe a été décliné selon les deux conventions ci-annexées que le Président souhaite soumettre à l'appréciation du Comité syndical.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- Le Code général de la fonction publique,
- Le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.




**CONSIDERANT :**

- L'intérêt d'accompagner au mieux, pour la Commune d'Ancele et le S.M.A.DE.SE.P., la période voyant la mutation d'un Agent entre ces deux collectivités,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 juin 2026 :**

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **L'AUTORISE** en conséquence à signer avec la Commune d'Ancele les deux conventions de mise à disposition ci-jointes.

Ainsi fait les jours, mois et ans sus dits  
Pour extrait conforme

**Le Président,**  
  
**VICTOR BERENGUEL**